

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE TOULOUSE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Toulouse, le 15 mars 2024

Les douaniers de Frouzins interceptent 56 kg de cocaïne

Le dimanche 10 mars 2024, les douaniers de la brigade de surveillance intérieure des douanes de Frouzins étaient en service sur l'autoroute à proximité du péage de Toulouse Nord.

C'est là qu'ils sélectionnent dans le flux des véhicules un fourgon utilitaire blanc d'apparence banale, immatriculé dans un département d'Ile de France, avec une seule personne à bord. Le véhicule a l'air d'être neuf.

Le conducteur de nationalité espagnole précise qu'il travaille dans le domaine du bâtiment, qu'il vient de Barcelone et qu'il se rend à Bordeaux. Aux diverses questions posées par les douaniers, les réponses révèlent un manque de cohérence qui les incite à approfondir le contrôle.

A l'ouverture du fourgon, ils découvrent qu'il est vide, à part quelques outils. Un aussi long trajet à vide avec un tel véhicule n'a guère de sens. Les douaniers déroutent donc le véhicule vers une aire de contrôle approfondi où ils procèdent à une exploration de la carrosserie. Ils repèrent dans un premier temps des traces de découpes réalisées dans la tôle. En poursuivant l'exploration, ils découvrent deux caissons soudés artisanalement au châssis, qui ne sont manifestement pas d'origine.

Il existe sans doute un dispositif de télécommande astucieux permettant de dégager l'ouverture de ces caches aménagées, mais malgré diverses tentatives les douaniers ne parviennent pas à l'actionner. Ils poursuivent donc le démontage de la carrosserie du véhicule jusqu'à identifier la présence de pains thermosoudés.

Le conducteur est alors immédiatement arrêté et placé en retenue douanière.

L'exploration des soubassements du véhicule permettra de révéler la présence de 50 pains thermosoudés, correspondant à un poids de 56 kg et 410 grammes de cocaïne.

Les douaniers ont également découvert une somme de 1000 euros dans une sacoche du trafiquant, qui sera reprise au titre du blanchiment.

L'individu a été remis par la douane à l'office anti-stupéfiants (OFAST) et la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Bordeaux s'est saisie de l'enquête judiciaire.



POUR ALLER PLUS LOIN

[douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr)

[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

Espace presse de la douane

Contact presse de la direction régionale des douanes de Toulouse :

Thierry GOZE : thierry.goze@douane.finances.gouv.fr - 09 70 27 60 17